

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-27

L'an deux mil vingt-trois

Le huit juin

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusées : Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER

Secrétaire de séance : M. CURT

Date de Convocation : 1^{er} juin 2023

OBJET : REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE DE TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DE L'AIN

Madame Christèle MAYOUSSIER informe l'Assemblée que la Commune de Servas s'est engagée dans une démarche de maîtrise de ses dépenses d'énergie et se fait accompagner par un économe de flux. Au niveau du bâtiment du restaurant scolaire qui date de 1960, les premières analyses et mesures réalisées laissent apparaître de grosses déperditions de chaleur au niveau des fenêtres.

Le remplacement des fenêtres permettrait un gain potentiel de 10% sur la facture de chauffage. En conséquence, la commission « Bâtiments, Equipements » a validé la réalisation de ces travaux.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 11 960 € HT.

Ce projet est susceptible d'être éligible à la subvention du Département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire et notamment dans le cadre du dispositif de soutien à la transition écologique à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de l'Ain, au titre du dispositif « transition écologique » du Pacte de Territoire ;

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	11 960,00	Département - Equipements de proximité du Pacte de Territoire	20,00%	2 392,00
		Autofinancement de la Commune	80,00%	9 568,00
TOTAL	11 960,00		100,00%	11 960,00

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

